

**Commune de MARCELLUS**  
**Séance du Conseil Municipal du 3 Juillet 2015**  
Convocation du 26 Juin 2015

**Présents** : Derc Jean-Claude, Dio Bernard, Reynaud Bernard, Schlegel Loïc, Cain Marie-Dominique, Martin Sandrine, Montillaud Jean-Luc, Dubourdiou Leslie, Bazas Jean-Marie, Castets Joël.

**Absents** : Bresson Jacques, Lecomte Christelle Mirambet Sébastien, Lafitte Frédéric, Frechiami François (pouvoir à Dubourdiou Leslie).

Mme Milanèse Muriel, maître d'œuvre, présente l'esquisse de l'aménagement de l'aire de jeux. Après débat quelques modifications y seront apportées.

M. le Maire demande aux membre présents s'ils acceptent d'inscrire à l'ordre du jour deux dossiers supplémentaires ; Le conseil accepte de délibérer sur ces dossiers.

**Secrétaire de séance** : DIO Bernard.

Compte rendu du 5 Juin 2015 : approuvé.

**I - Dossier n° 1 : Délibération n° 30 : Modification des statuts de VGA pur prise de compétence GEMAPI.**

Suite au conseil communautaire du 20 mai dernier, VGA a pris la compétence GEMAPI ce qui apporte une modification des statuts. Les communes membres de VGA doivent délibérer. Le conseil municipal accepte donc la modification des statuts de VGA par la prise de compétence GEMAPI.

**II - Dossier n° 2 : Délibération n° 31 : Décision modificative pour SDEE 47.**

Bernard Dio explique qu'au lieu dit Curguet, une lanterne équipée en ballon fluorescent étant défectueuse, celle-ci sera remplacée par une lanterne Thorn. Afin d'inscrire la dépense il convient d'effectuer un virement de crédit de l'article 61522 sur l'article 6554 pour un montant de 173 €.

Le conseil municipal accepte ce virement de crédits.

**III - Dossier n° 3 : Délibération n° 32 : Révision des tarifs de la cantine scolaire.**

M. le Maire rappelle les tarifs de la restauration scolaire existants. Il propose de les réévaluer à hauteur de 2 %, à savoir : repas enfant 2,30 €, repas agents communaux : 3,06 €, repas personnes extérieures à la collectivité : 4,49 €.

Le conseil municipal accepte cette augmentation de 2 % applicable à tous les tarifs de la restauration scolaire.

**VI - Dossier n° 4 : Délibération n° 33 : Convention avec l'UNA 47 pour ateliers TAP.**

Sandrine Martin informe le conseil que pour l'année 2015-2016, l'association UNA 47 propose d'animer trois ateliers pour les TAP, à savoir : l'alimentation, l'hygiène de vie et le bien être, un coloriage géant collaboratif. Le coût total est de 25 € de l'heure.

M. le Maire propose de passer convention avec cette association. Le conseil municipal accepte de conventionner avec l'UNA 47 pour l'année scolaire 2015-2016.

**V - Dossier n° 5 : Délibération n° 34 : Amélioration du règlement de la garderie périscolaire.**

Sandrine Martin rappelle aux membres présents qu'un règlement de la garderie est existant. Suite à la mise en place des règles de vie, il convient d'en modifier l'article 7 : discipline, en faisant référence à ces règles de vie.

Le conseil municipal adopte le règlement ainsi modifié.

**VI - Dossier n° 6 : Elaboration d'un PLU groupé avec Cocumont, Samazan, Montpouillan et Meilhan/Garonne.**

M. le Maire informe le conseil que VGA ne souhaite plus s'orienter vers un PLUI. Les communes vont devoir établir un PLU et éventuellement s'orienter vers un PLU groupé.

**VII - Dossier n° 7 : Organisation de la rentrée scolaire 2015-2016.**

Sandrine Martin prend la parole. Concernant les TAP, en raison du nombre d'enfants il y aura 4 ateliers et toujours les lundis et jeudis. VGA mettra à disposition de la commune deux animateurs.

Leslie Dubourdieu propose que la commune envoie un courrier à VGA pour demander que ce soient les mêmes intervenants pour la nouvelle année scolaire.

Sandrine Martin est entrée en contact avec la nouvelle directrice Sandrine Ladaurade. Celle-ci ne participera pas aux TAP et ne fera pas la surveillance de la cantine.

Concernant les permis bonne conduite ils sont reconduits. Pour les petits qui arrivent de Gaujac un permis à croix sera mis en place.

Concernant l'organisation des agents à l'école : Céline Godunsky sera en congé maternité donc Nadia Zaaboula peut continuer à assurer la garderie. Les membres souhaitent à l'unanimité qu'elle assure ce remplacement.

Concernant la cantine Régine Boudon ne devrait reprendre son poste qu'en novembre. Pascale Pioloco continuera à assurer son remplacement.

Concernant le ménage, Dominique Cain propose Mme Rabe (de Gaujac) qui est aide ménagère. M. le Maire dit que Sandrine Bléry (l'ATSEM à Gaujac à la rentrée) l'appelle régulièrement pour un complément d'heures. Il va la rencontrer et lui demander si elle est intéressée par des heures de ménage.

**VIII - Dossier n° 8 : Délibération n° 35 : Restitution de la caution du logement n° 2.**

Bernard Dio prend la parole. L'état des lieux a été effectué par l'agence Maurig. Celui-ci est correct. Cependant ce logement nécessite des travaux de peinture et la baignoire est à changer. Le conseil municipal décide de restituer la caution et valide la remise en état de ce logement.

**IX - Dossier n° 9 : Délibération n° 36 : Demande de dérogation auprès de la ligue Aquitaine de football.**

Jean-Luc Montillaud prend la parole. Suite aux réglages des projecteurs des modifications vont être apportées :

- pour le terrain d'entraînement du bas : renforcement de l'éclairage par changement des lampes.  
Sur le mat du bas : installation d'un projecteur qui sera alimenté par le tarif bleu existant.

- pour le terrain d'honneur : aucun travaux. L'alimentation sera scindée en deux : deux mats seront alimentés par le compteur bleu existant et deux autres mats par un nouveau compteur. Ce nouveau compteur dépendra du SDEE 47.

- pour le terrain d'entraînement du haut : installation du nouveau compteur pour alimenter 4 mats de 16 mètres avec 3 projecteurs. Sur un mat sera installé une armoire électrique.

Le coût prévisionnel est de 45 à 55 000 €. Le SDEE 47 prend en charge 25 %, le Département subventionne à hauteur de 25 %, et la FFF apporte également une subvention.

Afin que le club puisse jouer le samedi soir, une dérogation va être demandée auprès de la ligue Aquitaine de football en attendant que les travaux de mise aux normes de l'éclairage soient réalisés.

Jean-Luc Montillaud fait également le compte rendu de l'Assemblée Générale de l'ASMC qui a eu lieu le 28 juin dernier.

La séance est levée à 0h00.

<b>N° délibération</b>	<b>OBJET</b>	<b>N° page</b>
30	Modification des statuts de VGA pur prise de compétence GEMAPI.	22
31	Décision modificative pour SDEE 47.	22
32	Révision des tarifs de la cantine scolaire.	22
33	Convention avec l'UNA 47 pour ateliers TAP.	22
34	Amélioration du règlement de la garderie périscolaire.	23
35	Restitution de la caution du logement n° 2.	23
36	Demande de dérogation auprès de la ligue Aquitaine de football.	23